

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Lundi 26 Mars 2018 à 20 Heures**

L'an deux mil dix-huit et le 26 Mars le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René KREMER, Maire.

Présents : Mesdames Aurélie CHENEVOY, Ophélie DARNY, Marie-France MARTIN, Aude ROGGEMAN, Messieurs Yoann DUMONT, Michel HALEJCIO, René KREMER, Luc-Olivier MALFOY, Benoît RABIET.

Procuration : Madame Christiane ELION a donné procuration à Monsieur René KREMER, Madame Brigitte PORCHEROT a donné procuration à Madame Marie-France MARTIN, Monsieur Marc JULLIARD a donné procuration Monsieur Michel HALEJCIO.

Absent : Monsieur Daniel CHEVANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann DUMONT.

Monsieur le Maire ouvre la séance, fait approuver le compte-rendu de la séance du 26 Février 2018 et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Prix de vente du m2 de terrain lotissement des Tranchées.

Pour : 10	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### 1. Comptes de gestion 2017

#### **Budgets : Général, EAUASS, Forêt, Lotissement Les Tranchées,**

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion des différents budgets établis par la trésorerie de Mirebeau-Sur-Bèze, à la clôture de l'exercice, les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### 2. Comptes administratifs 2017

Monsieur Yoann DUMONT fait la présentation des comptes administratifs des Budgets : Général, EAUASS, Forêt, Lotissement Les Tranchées.

Madame Aude ROGGEMAN arrive.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Après présentation des comptes administratifs 2017 des deux sections de fonctionnement et d'investissement des différents budgets, ceux-ci sont soumis au vote et les comptes arrêtés comme suit :

#### **BUDGET GENERAL**

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	634 442.16	612 509.34
<b>Recettes</b>	625 445.02	558 180.24
<b>Clôture</b>	8 997.14	54 329.10

**Résultat global - 63 326.24**

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

#### **BUDGETS ANNEXES**

##### **Budget FORET**

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	4 812.46	16 891.37
<b>Recettes</b>	37 348.33	11 785.73
<b>Clôture</b>	32 535.87	5 105.64

**Résultat global 27 430.23**

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **Budget EAUASS**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	235 425.02	300 628.40
<b>Recettes</b>	313 006.99	275 609.32
<b>Clôture</b>	77 581.97	<b>25 019.08</b>

**Résultat global 52 562.89**

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **Budget Lotissement Les Tranchées**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	21 589.57	21 589.57
<b>Recettes</b>	21 589.57	0
<b>Clôture</b>	0	<b>21 589.57</b>

**Résultat global - 21 589.57**

Pour : 8	Abstentions : 3	Contre : 0
----------	-----------------	------------

### **3. Affectation des résultats 2017 - Budgets : Général, EAUASS, Forêt.**

	<b>Commune</b>	<b>EAUASS</b>	<b>Forêt</b>	<b>Lotissement Les Tranchées</b>
Résultat D'exploitation au 31/12/2017	<b>- 63 326.24</b>	77 581.97	32 535.87	-
Affectation en réserve	-	77 581.97	27 105.64	-
Résultat Reporte en Fonctionnement	<b>- 8 997.14</b>	-	5 430.23	-
Résultat Reporte en Investissement	<b>- 54 329.10</b>	<b>- 25 019.08</b>	<b>- 5 105.64</b>	<b>- 21 589.57</b>

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats de budgets 2017, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les résultats des budgets Général, Eauass, Forêt et Lotissement Les Tranchées.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **4. Budgets primitifs 2018 Budgets : Général, EAUASS, Forêt, Lotissement Les Tranchées.**

Monsieur le maire propose au vote les différents budgets primitifs suite à la réunion de travail budgétaire. Il précise les investissements pour l'année 2018. Il présente les différentes sections chapitre par chapitre et met au vote les différents budgets.

#### **Budget Général**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	1 512 416.83	662 932.00
<b>Recettes</b>	1 512 416.83	662 932.00

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

#### **Budget EAUASS**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	350 801.26	305 229.09
<b>Recettes</b>	350 801.26	305 229.09

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **Budget FORET**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	37 105.64	20 430.23
<b>Recettes</b>	37 105.64	20 430.23
Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

### **Budget Lotissement LES TRANCHEES**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	1 010 689.57	1 172 050.00
<b>Recettes</b>	1 010 689.57	1 172 050.00
Pour : 10	Abstention : 1	Contre : 1

## **5. Vote des taxes**

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal le vote des taxes : taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, il projette une augmentation à 1 %.

	<b>Taux actuels</b>	<b>VOTE 1%</b>
Taxe d'habitation	13.75 %	<b>13.89 %</b>
Taxe foncière bâti	19.06 %	<b>19.25 %</b>
Taxe foncière non bâti	35.58 %	<b>35.94 %</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## **6. Transfert compétences GEMAPI**

« ANIMATION ET CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DANS UN SOUS-BASSIN OU UN GROUPEMENT DE SOUS-BASSINS, OU DANS UN SYSTEME AQUIFERE, CORRESPONDANT A UNE UNITE HYDROGRAPHIQUE »

Monsieur le Maire de la Commune de BEZE, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Maire rappelle que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a attribué la compétence GEMAPI aux communes avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Depuis 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est exercée par la Communauté de communes au titre d'une compétence obligatoire. Par délibération du 19 décembre 2017, la Communauté de communes a décidé de siéger en représentation-substitution pour le compte de ses communes membres au sein des 3 syndicats précités pour l'exercice de la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018.

La compétence GEMAPI comprend les missions suivantes (définies à l'article L211-7 du code de l'environnement) :

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,

- La défense contre les inondations et la mer,

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Si le syndicat exerce d'autres compétences que celles relevant de la GEMAPI, ce sont les communes qui restent compétentes pour ces compétences dites « hors GEMAPI ».

Le syndicat devient alors un syndicat à la carte composé d'EPCI pour la compétence GEMAPI et de communes pour les compétences autres.

La compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique », qui figure à l'article L211-7 du code de

l'environnement, ne relève pas des compétences transférées au titre de la GEMAPI. Par conséquent, les communes devront :

- Etre représentées dans les syndicats pour l'exercice de cette compétence
- Financer le montant lié à son exercice.

Elle est néanmoins un élément relevant de l'exercice de la compétence GEMAPI puisque les contrats conclus avec l'Agence de l'Eau doivent nécessairement inclure un volet animation.

La Préfecture, par courrier du 31 octobre 2017, préconise un transfert des communes à l'EPCI de tous les Items dits « Hors GEMAPI ».

Il est donc proposé de transférer la compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique », à la Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-17.

Vu la délibération de la Communauté de communes en date du 8 février 2017.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire de la Communes de BEZE.

**APPROUVE** le transfert de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » à la Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois au 1<sup>er</sup> juin 2018.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## **7. Désignation de délégués Bèze Albane - GEMAPI**

Pour faire suite à la délibération du 28 Mars 2014, concernant la désignation des délégués dans les organismes extérieurs, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués pour les organismes extérieurs, BEZE-ALBANE et GEMAPI :

- Titulaires :  
Monsieur Yoann DUMONT,  
Monsieur René KREMER
- Suppléants :  
Monsieur Luc-Olivier MALFOY  
Monsieur Michel HALEJCIO

Après propositions à candidatures, et délibération le Conseil Municipal vote par :

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## **8. Prêt Budget EAUASS**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de contracter, auprès de la banque la CAISSE D'EPARGNE un prêt pour le budget EAUASS, concernant les travaux d'assainissement Rue de la Barre et Chemin de Spoy :

- Plusieurs propositions ont été faites par cet organisme prêteur, pour un montant de 130 000 €, pour des durées de 25, 27 ou 30 ans, à taux fixes classiques allant de 1.93 %, 2.00 % ou 2.05 % suivant la durée et la périodicité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à réaliser l'emprunt d'un montant de 130 000 € au taux de 1.93 % pour une durée de 25 ans, avec une périodicité trimestrielle et de signer les pièces afférentes aux dossiers et vote par :

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 9. Prix vente du mètre carré de terrain lotissement Les Tranchées

Les travaux du lotissement Les Tranchées, rue de Dijon sont en cours. Des lots sont déjà retenus.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation. La surface à commercialiser est de 10 813.00 m<sup>2</sup> (12 lots)

Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle.

Le prix de vente proposé par la commune à **45 € TTC** le m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus,

- Décide de vendre les lots au prix de 45 € le m<sup>2</sup> T.T.C.
- Autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Pour : 10	Abstention : 1	Contre : 1
-----------	----------------	------------

## 10. Questions diverses

- Monsieur le Maire fait une présentation des travaux concernant le Lotissement Des Tranchées et montre un plan du lotissement. Après débat, des interrogations se posent sur la vente de tous les lots et sous quelle durée.
- Il informe qu'une demande par l'opérateur FREE a été faite pour l'installation d'un pylône antenne au niveau de l'ancienne gare.
- Concernant la fin de travaux de la construction de l'espace d'accueil des grottes, la date est prévue début avril, avec inauguration début Mai 2018, avec Madame BONNET-VALLET, présidente de Côte d'Or Tourisme comme marraine, et la présence de la famille POINSOT.

Un débat est engagé concernant la sécurité par rapport à la roche qui peut se détacher sur la structure. Il est précisé qu'un grillage de protection sera posé.

À la suite du tour de table, une remarque et demande sont formulées concernant la fermeture de l'éclairage public, lotissement de la Source pour un arrêt de l'éclairage à minuit, plutôt que 23H30. Il est signalé que les intéressés n'ont pas été informés.

Concernant les jeux, une demande est faite pour que les filets des cages de foot soient remplacés et qu'une partie en enrobé soit réalisée sous le panier de basket.

Il est également signalé que sur le Chemin de Tanay des trous sont à reboucher et que le bord du chemin s'effondre. La peinture des passages piétons est à refaire. Pour la réfection de la route de la Porte de Bessey il est précisé que la décision appartient au Département.

Le public n'a pas de questions à poser.

Fin de séance 22H20

Le Maire  
**René KREMER**